



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE D'ÉTRÉCHY

DECISION

N°06/2023

OBJET : MARCHÉ 2021M05 – MODIFICATION LOT 1 MARCHÉ ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le Maire d'Etréchy,

Vu l'article L.2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020, conférant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 2123-1 et L2124-3 du Code de la Commande Publique

DECIDE

Article 1 : De modifier le lot 1 du marché 2021M05 d'entretien des espaces verts comme suit :

- Diminution d'un passage de tonte par an
- Des passages seront compris avec ramassage (pour les 2 premières tontes et les 3 dernières pour les feuilles
- Retrait des fauchages des Chasses Lièvres 2 et de la Roche Benotte

Le lot 1 entretien et tonte dont est titulaire la société ARBRES ET PAYSAGES, sise 3 Rue Thomas Edison – 91630 GUIBEVILLE est augmenté de 3 409,84 € HT soit 4 901,81€ TTC.

Le nouveau montant du marché est de 38 362,64 € HT soit 46 035,17 € TTC.

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- La société ARBRES ET PAYSAGES,
- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier



Julien GARCIA
Maire d'Etréchy

Fait à Etréchy, le 06 juin 2023.

Je certifie le caractère exécutoire de la présente décision.